

## ÉTABLISSEMENT DE RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Délibération n°4 du 8 février 2024 relative à la fixation des paramètres du Régime en application de la charte de pilotage.

**NOR**: ECOY2403503X

Le conseil d'administration adopte les paramètres suivants :

	2023	2024
Valeur d'acquisition du point (VA)	1,34660	1,4112
Variation de la VA	4,8 %	
Valeur de service du point (VS)	0,05036	0,05378
Variation de la VS	6,8 %	
Rendement technique = VS / VA	3,74 %	3,81 %

La revalorisation prend effet au 1er janvier 2024.

Le texte de la présente délibération sera publié sur le site internet du RAFP, au Bulletin officiel de l'administration centrale, et, en complément, sur tout autre support permettant de lui donner une publicité suffisante.

Le président du conseil d'administration

Vincent Lidsky